N° 182 — 25e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mercredi 2 Juillet 1913

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 18
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

LE SERVICE MILITAIRE A VINGT ANS

« Si l'incorporation à vingt ans est adoptée, comme il est probable, le Gouvernement paraissant devoir l'accepter, cette disposition aurait pour résultat de permettre la libération de la classe retenue sous les drapeaux ».

Le Conseil des ministres, réuni hier matin à l'Elysée, a décidé, ainsi qu'on le verra plus loin, de reculer au 3 août la date des élections départementales. Cette mesure que nous avions déjà fait pressentir est prise dans l'intention de permettre aux Chambres de voter la réforme militaire avant les vacances.

Le débat sur cette très importante question se prolonge en effet et bien que les contre-projets Augagneur et Painlevé aient été écartés, il ne semble pas que le vote définitif puisse intervenir sans heurts. On s'en rend compte quand on considère combien peu importante a été la majorité contre ces deux contre-projets et quand on fait état, d'autre part, du chiffre des abstentions.

Aussi plusieurs journaux, qui n'ont pas cessé d'être et sont encore aujourd'hui favorables à la prolongation du service militaire, même jusqu'à trois ans, envisageaient-ils hier une transaction de nature à donner satisfaction aux républicains.

Il s'agirait d'incorporer désormais à vingt ans les jeunes soldats. La note officieuse qui l'annonce ajoute : «... Si en effet l'incorporation à vingt ans est adoptée, comme il est probable, le gouvernement paraissant devoir accepter cette disposition, l'application de celle-ci aurait pour résultat de permettre la libération de la classe retenue sous les drapeaux en vertu de l'article 33 de la loi de 1905 ».

Il n'est pas douteux que les efforts faits par l'Allemagne, que le vote par le Reichstag des nouveaux armements nous créent un devoir impérieux. Nous l'avons ici reconnu dès le premier jour, et il n'est personne à la Chambre, même parmi les socialistes, qui l'ait contesté. On n'a différé que sur les modalités.

L'incorporation à vingt ans aurait pour premier avantage d'assurer la libération à la date primitivement fixée des classes qu'il était question de retenir sous les drapeaux en 1913 et en 1914.

On augmenterait d'autre part le nombre et la durée des congés de moisson.

Telle serait la transaction envisagée et acceptée, d'après la note qu'on va lire, par le gouvernement. C'est, pour dire toute la vérité, la loi de trois ans profondément remaniée et permettant seulement de retenir à la disposition de l'état-major, les effectifs prévus sans toutefois faire peser trop lourdement sur les jeunes soldats le sacrifice qu'on leur impose.

Plusieurs journaux républicains partisans de la prolongation du service militaire ont, nous le répétons, dès hier, accepté et recommandé cette transaction. Parmi eux nous signalerons la *Petite République* et l'*Action*. Nous citons de ce journal l'article de M. Henry Bérenger.

Si dans un esprit de conciliation le projet transactionnel est adopté, nous éviterons des retards regrettables et nous hâterons peut-être le vote de ce malheureux budget de 1913 qui menace de ne nous être donné que pour de peu désirables étrennes. — *Ch. D. L. R.*

LA CLASSE A 20 ANS

L'idée de la classe à vingt ans fait de tels progrès dans les milieux parlementaires qu'on peut la considérer d'ores et déjà comme la « transaction » dont a parlé M. Georges Leygues et que n'a pas repoussée M. Louis Barthou.

La classe à vingt ans, réalisée dès novembre prochain, solutionne en effet définitivement les deux difficultés essentielles.

Elle permet, d'abord, de libérer à leur heure les classes de 1910 et 1911 qui, recrutées pour deux ans de service actif, ne feront que deux ans de service actif.

Elle assure, d'autre part, la totalité de ces effectifs nouveaux de premier choc, qu'il faut à la France constamment sous ses drapeaux en face de la nouvelle armée active allemande.

Une solution qui concilie ainsi le contrat militaire du passé avec l'obligation militaire de l'avenir apparaît comme la meilleure solution transactionnelle.

Seulement, puisque l'on entre dans cette voie, il ne faut pas y entrer à moitié, il faut s'y avancer tout à fait.

Rien ne serait plus détestable que des demi-mesures qui auraient pour résultat de libérer sans les libérer les classes libérables et d'assurer sans les assurer les accroissements reconnus nécessaires de nos effectifs.

L'amendement Reinach-Montebello n'ayant été distribué qu'avant-hier après-midi, c'est seulement hier qu'on a pu le comparer avec l'amendement Puech-Noulens.

De cette comparaison attentive, il ressort que l'amendement Puech-Noulens présente plus d'inconvénients et plus de dangers que l'amendement Reinach-Montebello.

En effet, l'amendement Puech-Noulens n'appelle la classe 1913 *qu'au 1er avril* 1914 au lieu du 10 novembre 1913, en sorte qu'il maintient six mois en surplus sous les drapeaux la classe libérable et qu'il n'aboutit en outre au printemps qu'à une armée dont une seule classe (1911) aura dix-huit mois d'exercice, une autre classe (1912) seulement six mois d'exercice et la dernière classe (1913), pas d'exercice du tout.

L'amendement Reinach-Montebello présente, au contraire, le double avantage de libérer la classe 1910 tout entière *en son temps*, c'est-à-dire le 10 novembre 1913, et d'appeler sous les drapeaux simultanément les classes 1912 et 1913, qui seront exercées ensemble et d'un seul coup.

Si l'on objecte qu'avec ce système on n'aura pendant tout l'hiver de 1913 qu'une classe de douze mois d'exercice (1911) et deux classes non exercées (1912 et 1913), il suffit de faire remarquer qu'à cette époque l'armée allemande elle-même n'aura pas encore bénéficié de sa nouvelle loi militaire et qu'à la première alerte il serait toujours facile de rappeler sous les drapeaux la classe de 1910 à peine renvoyée dans ses foyers.

Sans entrer ici dans le détail de tous les chiffres de comparaison, la preuve est établie qu'il y a équivalence, à quelques milliers d'hommes près, entre la libération normale de la classe 1910 et l'appel simultané des classes 1912 et 1913.

Ces quelques milliers d'hommes de différence peuvent et doivent être retrouvés sur la chasse aux vingt mille *embusqués de l'active* dont M. Augagneur a si vivement établi le scandaleux parasitisme dans l'armée actuelle.

La démonstration est donc désormais faite que le service de trois ans, nécessaire à l'avenir de la patrie, peut être concilié avec les droits acquis des individus comme avec les exigences de l'activité économique nationale.

Il n'y a plus, dès lors, un seul instant à perdre pour commencer le recensement de la classe 1913 et procéder aux opérations des conseils de revision pour cette classe.

Raison de plus, et la plus instante, pour que le Parlement se hâte de voter la loi !

Le recensement de la classe 1913 conditionne, en effet, la libération de la classe de 1910.

Le pays, qui suit nos débats, comprendra tout de suite que chaque discours nouveau, en retardant la promulgation de la loi, peut avoir pour résultat de maintenir d'autant sous les drapeaux la classe libérable.

Ceci serait la rançon de cela !

Il n'est aucun orateur qui puisse, en y songeant, ne pas sacrifier son éloquence à l'ordre régulier du recrutement et qui ne préfère une classe rentrant normalement dans ses foyers à un débat s'éternisant anormalement à la tribune !

Henry BÉRENGER.

A la Commission de l'Armée

Le gouvernement est convoqué aujourd'hui à la commission de l'armée pour s'expliquer sur l'incorporation à vingt ans.

On assure que le gouvernement serait disposé à accepter cette mesure.

Les Élections des Conseils généraux

La session parlementaire et la réforme militaire

On a vu plus haut que le conseil des ministres s'était occupé de la situation créée par la prolongation de la session parlementaire en ce qui concerne les élections cantonales qui doivent obligatoirement précéder la deuxième session ordinaire des conseils généraux dont l'ouverture est fixée par la loi au premier lundi qui suit le 15 août, soit au 18 août pour cette année.

Une loi seule pourrait permettre de retarder les élections ; cette loi pourrait reporter expressément les élections à une date à déterminer en septembre ou en octobre et proroger en même temps les pouvoirs des conseillers généraux dont le mandat expire au mois d'août pour qu'ils puissent prendre part à la session des assemblées départementales dont l'ouverture resterait fixée au 18 août.

La loi pourrait, au contraire, reculer l'époque de la session des conseils généraux, de manière à donner tout le temps qui serait nécessaire pour faire procéder aux élections cantonales après la clôture de la session parlementaire.

Aucune de ces deux solutions n'a paru pouvoir être adoptée. Il a semblé en effet au gouvernement qu'il serait dangereux de modifier, par une loi d'exception, une loi organique et fondamentale sans que cette mesure fût absolument imposée par un cas de force majeure. La prolongation des débats parlementaires ne constituant pas évidemment un cas de force majeure, on pourrait peut-être à l'appui d'un projet de cette nature faire valoir que deux fois déjà, depuis 1871, la date des élections des conseils généraux a été retardée ; mais le conseil des ministres a pensé que ces deux précédents, qui se sont produits sous les gouvernements des 16 et 24 mai n'étaient pas à retenir.

A d'autres points de vue toute modification des dispositions de la loi de 1871 en ce qui concerne la date des élections cantonales et l'époque de la session des conseils généraux serait une cause de trouble dans le fonctionnement d'un des rouages les plus importants de notre machine administrative. Notamment, par suite du retard forcé que subirait le vote des budgets départementaux, il serait impossible d'établir en temps utile les rôles des contributions directes de 1914, et les départements ne pourraient recevoir normalement les ressources dont ils ont besoin.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement a décidé qu'il ne proposerait pas de modifier, par une loi, la date d'ouverture de la deuxième session ordinaire des conseils généraux qui restera fixée au 18 août. Mais en raison de la prolongation de la session parlementaire, les élections auront lieu à la date extrême qu'il est possible de choisir pour tenir compte des dispositions de la loi de 1871, c'est-à-dire le 3 août pour le premier tour de scrutin et le 10 août pour les ballottages.

Le décret de convocation des électeurs interviendra le 17 juillet.

Comme la période électorale, pour les élections cantonales, est généralement très courte, que les circonscriptions électorales sont presque toutes très peu étendues et peuvent être parcourues rapidement, la date adoptée pour les élections des conseils généraux permettra aux Chambres de siéger pendant tout le mois de juillet.

Il est permis de penser que ce délai suffira pour que soient épuisés les débats sur la loi militaire; et cela sera au bénéfice de la classe de 1910.

Si en effet l'incorporation à vingt ans est adoptée, comme il est probable, le gouvernement paraissant devoir accepter cette disposition, l'application de celle-ci aurait pour résultat de *permettre la libération* de la classe retenue sous les drapeaux en vertu de l'article 33 de la loi de 1905. Il faudrait environ trois mois pour effectuer les opérations de recrutement que rendra nécessaires l'application de cette partie de la loi nouvelle; donc la classe de 1910 pourrait être libérée à peu près trois mois après la promulgation de la loi et si celle-ci intervient à la fin de juillet, c'est au mois de novembre vraisemblablement que les soldats exceptionnellement maintenus au service seraient renvoyés dans leurs foyers.

Lire en 2e page :
La CHRONIQUE DOCUMENTAIRE de Bertal.

Nous faisons bonne figure

aux Expositions de Munich et de Gand

UNE CURIEUSE CONSEQUENCE DES ARMEMENTS ALLEMANDS : ON ACHETE MOINS DE TABLEAUX

M. Armand Dayot est rentré de Munich où il a organisé la section française de l'Exposition des Beaux-Arts et où il est resté près d'un mois : l'Exposition, d'ailleurs, continue avec le plus vif succès. Le sympathique inspecteur général des Beaux-Arts s'exprima avec enthousiasme sur l'accueil qui lui a été fait là-bas et sur la faveur dont nos artistes ont été l'objet :

— Les exposants, m'a-t-il conté, avaient été choisis par moi, grâce à la confiance que m'avait bien voulu témoigner M. Léon Bérard, parmi les peintres modernes de tendances diverses ; il y avait des œuvres de membres de l'Institut et des œuvres de jeunes novateurs des Indépendants. L'ensemble, point disparate, représentait l'ensemble de la peinture française d'aujourd'hui et a beaucoup séduit les critiques, les amateurs d'art et les visiteurs ; notre section a été la plus visitée.

« Le jour de l'inauguration, le président de la section allemande a eu la bonne grâce de me présenter à un archiduc d'Autriche, passionné d'art, qui a considéré avec attention les envois de nos peintres et qui m'a dit : « C'est une exposition remarquable ; je l'encouragerai autrement que par mes éloges... » Et il a acheté trois œuvres importantes. Nos artistes peuvent donc être satisfaits du résultat matériel et moral de leurs envois... »

Une des toiles achetées par l'archiduc est signée de M. Guillemet et fut expressément demandée par M. Armand Dayot, qui l'avait remarquée, à l'excellent peintre ; elle était accrochée déjà au Grand Palais, lorsque son auteur accepta de l'enlever, de l'expédier à Munich, et il en est aujourd'hui fort heureux. D'ailleurs, les achats des collectionneurs ont été peu nombreux : les menaces du lourd impôt sur les nouveaux effectifs militaires de l'Allemagne pèsent déjà sur les dépenses des riches amateurs, et ils s'abstiennent d'augmenter leurs collections.

Le succès des sections françaises aux Expositions internationales est caractéristique: Gand et Munich, en ce moment, affirment notre supériorité. C'est pourquoi nous devons, à notre tour, convier les artistes étrangers à Paris, et créer des expositions d'art international comme en organisent les grandes villes d'Europe : notre administration des Beaux-Arts doit y songer.

SWING.

Le Conflit minier de la Loire

Rupture du contrat. -- La grève pour lundi

Le conflit entre les Compagnies houillères du bassin de la Loire et les ouvriers que nous avons fait connaître s'est encore aggravé. C'est à présent la rupture du contrat, c'est la grève, ainsi qu'on le verra par la dépêche suivante :

Saint-Etienne, 1er juillet.

Réuni ce matin, de 9 heures à midi, à la Bourse du Travail, le Comité fédéral des mineurs a décidé à l'unanimité de dénoncer le contrat de travail qui le liait aux Compagnies.

Des lettres recommandées, rédigées en ce sens, ont été immédiatement adressées au Comité des houillères et au préfet.

Les syndicats ouvriers seront consultés vendredi, samedi et dimanche sur la situation créée par l'attitude des Compagnies et des mesures seront prises en vue de la grève pour le lundi 7 juillet.

Le secrétaire fédéral a été chargé de provoquer d'urgence une réunion du Conseil national des mineurs.

Dès la déclaration de grève, le Comité présentera de nouvelles revendications.

Henri Rochefort est mort

Henri Rochefort, l'ardent et spirituel polémiste de la « Lanterne » et de l' « Intransigeant », qui ne collaborait plus depuis quelques années qu'à la « Patrie », a succombé lundi soir à une crise d'urémie à Aix-les-Bains où il était en traitement depuis quelques semaines. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

Rochefort, ainsi qu'on sait, était le fils du marquis de Rochefort-Luçay. Il fut, à ses débuts, expéditionnaire à l'Hôtel de Ville de Paris. On devine qu'il ne fut pas précisément un fonctionnaire modèle. Trop d'ardeurs bouillonnaient en lui. Il se tourna vers le journalisme.

Il collabora successivement à l' « Evénement » et au « Figaro ».

Il se faisait en même temps une notoriété au théâtre comme vaudevilliste. C'est vers la fin de l'empire surtout, lorsqu'il abandonna le « Figaro » pour fonder la « Lanterne Hebdomadaire », que M. Rochefort se révéla comme polémiste. Ses attaques contre le régime lui valurent un an de prison et 10.000 francs d'amende. Ses pamphlets lui attirèrent aussi plusieurs duels. La « Marseillaise », qu'il fonda peu de temps après, lui valut également six mois de prison. Ces diverses condamnations lui ouvrirent les portes du Corps législatif.

Lors du 4 Septembre, il fut un des membres du gouvernement de la Défense nationale, dont il démissionna peu après. Sa participation à la Commune le fit envoyer à Nouméa, d'où il s'évada. L'amnistie de 1880 lui permit de rentrer à Paris. Il fonda alors l' « Intransigeant ».

En 1888, le général Boulanger trouva un ardent champion de sa propagande revisionniste dans M. H. Rochefort qui, l'année suivante, fut impliqué dans les poursuites dirigées contre le général devant la Haute-Cour. Il fut condamné par contumace à la détention à perpétuité dans une enceinte fortifiée, mais M. H. Rochefort s'était réfugié en Angleterre d'où il dirigeait son journal. Bénéficiant d'une nouvelle amnistie, il revint en France.

Depuis plusieurs années, il donnait assez régulièrement des articles à la « Patrie », le journal réactionnaire dirigé par M. Emile Massard. Mais l'âge se faisait sentir. Henri Rochefort avait perdu de sa verve d'antan et sa fin, en somme, fut assez mélancolique.

PETITS PAPIERS

C'est un lieu commun de dire qu'il ne se passe rien ici bas d'inutile et que du pire malheur peut sortir le plus grand bien.

Vous savez comment est mort le poète Deubel. Encore que son œuvre ne fût pas dédaignable et qu'on en parlât parfois dans la presse, voire dans les salons, le pauvre diable, las de la vie marâtre, s'est jeté à la Seine, un soir qu'il n'avait plus que six sous dans sa poche. Le lendemain de son suicide on parla de Deubel plus qu'on n'en avait jamais parlé. On en parle même encore, bien que la nouvelle soit déjà vieille de quelques jours, et vous vous rappelez ce qu'a dit Musset là-dessus.

Mais voici qu'il est question d'entr'aide, d'association, d'une société de secours mutuels pour les poètes.

Gringoire mutualiste !... Pourquoi pas, après tout ? L'idée est excellente. Pourquoi faut-il que pour la faire naître, il ait fallu qu'un doux rimeur, un soir où il avait l'estomac plus vide qu'à l'habitude, se noyât ?

Et voyez jusqu'où l'on va : les éditeurs nous dit-on, seront les premiers à s'inscrire sur la liste des membres bienfaiteurs de la société de secours mutuels des poètes et des musiciens.

Des éditeurs !... des éditeurs tendant aux auteurs une main bienfaisante ! Je ne voudrais pas dire que le fait est impossible. Avouez qu'il est au moins surprenant.

Du haut de l'Olympe, dernière demeure digne d'un aligneur de mètres subtils, j'imagine que Deubel doit avoir le sourire... ironique !

GAULTIER-GARGUILLE...

Est-ce la guerre entre Grecs et Bulgares ?

L'impression à Athènes. -- Pour l'arbitrage.

La situation est loin de s'améliorer en Orient. Ainsi que nous le disions hier dans notre « Dernière Heure », les Bulgares ont attaqué les Grecs près de Salonique. Les Serbes se plaignent également d'avoir été inopinément attaqués par les soldats bulgares. Mais c'est surtout aujourd'hui de Grèce que s'élèvent les plaintes, et une dépêche pessimiste de Francfort annonce que la guerre est inévitable; elle en rejette d'ailleurs sur les Grecs la responsabilité.

Voici les dépêches reçues du lieu des événements :

Bulgares contre Grecs

On sait qu'il y a trois semaines une zone neutre avait été établie à l'est et au nord-est de Salonique dans la région montagneuse du Pangheion.

De source officielle grecque, on déclare que l'armée bulgare, dépassant la ligne fixée par le protocole gréco-bulgare, s'est mise dimanche soir en marche sur Eleuthera.

Un détachement grec, qui était dans la vallée de Mousteni, attaqué, a reculé vers Tazgesi.

Vingt coups de canon ont été tirés contre Eleuthera dimanche à 6 h. 50 du soir.

A onze heures du soir, une seconde colonne bulgare attaquait les postes de la vallée, et les obligeait également à se replier. Les autres postes grecs, ayant appris ce qui se passait, se retirèrent également pendant la nuit.

Grecs contre Bulgares

L' « Agence Havas » reçoit les dépêches suivantes :

Salonique, 1er juillet.

« Des renseignements officiels, reçus aujourd'hui, à midi, à l'état-major, ont annoncé que les Bulgares, violant la convention qu'ils avaient conclue, avaient entrepris une attaque générale de toutes leurs forces contre tout le front grec vers la ligne bulgare. D'autres renseignements assuraient que les Bulgares avaient attaqué aussi le front serbe. Ce fait ayant définitivement confirmé que la Bulgarie avait commencé la guerre et engagé ainsi les hostilités, l'état-major a estimé qu'il y avait lieu de considérer les Bulgares campés à Salonique comme des suspects et des ennemis qui pourraient troubler l'ordre dans la ville et entraver l'action de la Grèce. A 1 heure 40, le général Calleris a adressé, en conséquence, au commandant des troupes bulgares qui se trouvent à Salonique, la lettre suivante :

« A la suite de l'attaque sur toute la ligne, sans déclaration de guerre, de la part des Bulgares, le gouvernement hellénique a invité les troupes bulgares de Salonique à rendre leurs armes dans le délai d'une heure. »

Le délai fixé aux Bulgares s'étant écoulé sans que ceux-ci obéissent, ordre a été donné à des détachements militaires grecs de cerner les campements bulgares. Toutes les mesures nécessaires avaient été prises d'ailleurs pour empêcher, autant que possible, que la tranquillité de la ville ne fût troublée par la résistance des Bulgares. C'est ainsi que l'on avait placé depuis quelques jours, autour de tous les campements bulgares, de forts détachements militaires, de telle façon que la sortie des campements et la fuite d'un seul soldat fût impossible. La police avait interdit en même temps et avant le commencement de l'action toute circulation des voitures et du public et avait ordonné que tous les magasins situés dans la zone dangereuse fussent fermés pour empêcher la population bulgare de Salonique de tenter un mouvement quelconque.

Salonique, 30 juin, 8 h. du soir.

« Les Bulgares qui ne se sont pas soumis aux conditions de l'ultimatum de désarmement des casernes du boulevard Hamidié tirent sur les soldats grecs, qui ripostent avec des canons et des mitrailleuses. Le boulevard est inaccessible depuis sept heures et demie. Les Bulgares ont, eux, aussi une mitrailleuse en action.

« Une bagarre a eu lieu du côté du port. Une bombe a été lancée par des Bulgares contre une automobile militaire. Un soldat a été blessé. D'autres bagarres se sont produites sur divers points. De nombreux Bulgares ont été faits prisonniers. »

L'impression à Athènes

Athènes, 1er juillet.

La population ne s'est pas départie de son calme. Elle sait l'armée très en forme, ne manquant de rien, bien dans la main de son chef dans lequel elle a une confiance absolue. On fonde aussi de légitimes espoirs sur les alliés serbes.

Dans les conversations, on perçoit seulement une vive indignation pour l'attaque de la Bulgarie sans déclaration de guerre. Ce qui irrite plus que tout, c'est que les Bulgares cherchent à rejeter les responsabilités des hostilités sur les alliés, et que [illegible] que l'on préparait à Sofia, pour la matinée d'hier, l'attaque contre les lignes grecques et serbes, le Bulletin de l'agence bulgare, distribué dans la même matinée, annonçait que les Grecs avaient attaqué les postes bulgares du Pangheion.

Une information pessimiste allemande

Berlin, 1er juillet.

La « Gazette de Francfort », dans une édition spéciale, annonce que le ministre des affaires étrangères de Grèce a fait à son correspondant d'Athènes la déclaration suivante :

« Maintenant que la Bulgarie a répondu à tous les efforts conciliants de la Grèce en rompant son contrat et en franchissant la frontière provisoire, maintenant qu'elle a donné le signal de l'attaque, le gouvernement grec ne pouvait faire autrement que de donner aux divisions de Macédoine l'ordre de prendre l'offensive. La guerre a débuté pour ainsi dire sans déclaration formelle. Le gouvernement grec fera dans ce sens une déclaration à Sofia aujourd'hui même. La Grèce décline la responsabilité de la guerre qui, sans aucun doute, aura de graves conséquences. »

Après les incidents militaires

LES POURSUITES CONTRE LES SYNDICALISTES

12 arrestations à Paris, 7 dans les départements dont une à Valenciennes.

Arrestations de douze syndicalistes

L'instruction ouverte à la suite des incidents militaires pour rechercher les instigateurs de la propagande antimilitariste et de l'agitation dans les casernes vient de provoquer de nouvelles arrestations, parmi les « militants » syndicalistes. Ce matin en effet, à la première heure, des agents de la Sûreté ont, en vertu de mandats d'amener signés de M. Drioux, juge d'instruction, et relevant l'inculpation « d'excitation et provocation de militaires à la désobéissance », opéré les douze arrestations suivantes :

Etchevarry, ex-secrétaire de l'Union des charpentiers en bois de la Seine, rue Desnouettes, 10 ;

Monteron, secrétaire du syndicat des travailleurs des omnibus, avenue du Maine, 180 ;

Guillemin, ex-trésorier du syndicat des terrassiers, rue Saint-Maur, 206 ;

Dalstein, secrétaire du syndicat des monteurs électriciens, avenue de Saint-Ouen, 70;

Viau, secrétaire de la chambre syndicale de la maçonnerie de la Seine, villa Saint-Michel, avenue de Saint-Ouen, 11 bis ;

Marck, trésorier de la C. G. T., boulevard de la Villette, 75 ;

Morin, trésorier du syndicat des terrassiers de la Seine, rue des Gobelins, 18.

Gaubert, secrétaire de la chambre syndicale des charpentiers en bois de la Seine, rue Louis-Blanc, 51, à Courbevoie ;

Andrieux, secrétaire de la chambre syndicale des charpentiers en fer, rue de Rosny, 25, à Montreuil ;

Hubert, secrétaire du syndicat des terrassiers de la Seine, rue Raffet, 8, à Clichy ;

Jaquemin, secrétaire du syndicat des maréchaux-ferrants, rue du Garde-Chasse, 29, aux Lilas ;

Labbat, gérant du journal « le Réveil anarchiste ouvrier ».

Ils ont tous été arrêtés et envoyés au Dépôt.

Ces arrestations n'ont provoqué aucun incident.

D'autre part, M. Faîré, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu ce matin chez M. Marchand, trésorier du syndicat du bâtiment de la Seine, et M. Legrand, sous-chef de la Sûreté, s'est rendu chez M. Le Du, ancien secrétaire du syndicat des terrassiers, rue Saint-Maur, 113.

Ni M. Marchand ni M. Le Du n'étaient chez eux. Ils n'ont pu être arrêtés.

Les inculpés appartiennent tous, sauf deux exceptions, à la fédération du bâtiment, qui a donné à sa propagande du « Sou du soldat » un développement et un caractère qui ont motivé déjà à plusieurs reprises des poursuites et des condamnations. M. Viau, en particulier, a été l'objet, il y a peu de mois, d'une condamnation prononcée par la cour d'assises de la Seine en compagnie de deux de ses collègues du syndicat de la maçonnerie.

Un seul des inculpés fait partie du bureau confédéral ; c'est M. Marck, qui a subi déjà de nombreuses condamnations pour sa propagande révolutionnaire.

Le syndicat des travailleurs des omnibus, dont M. Monteron est le secrétaire, est une organisation dissidente à tendance révolutionnaire qui est en opposition de doctrine avec le syndicat du personnel des omnibus.

A la C. G. T.

Au siège de la C. G. T., rue de la Grange-aux-Belles, tout est calme. Aucune